

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires à Saumur.

**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste  
Un an. . . 18f. » 24f. «  
Six mois. . 10 » 15 »  
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes, seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Un décret, inséré au *Moniteur* du 12, porte que les funérailles de M. le maréchal de Saint-Arnaud seront célébrées aux frais du Trésor public, dans l'église des Invalides, et que ses restes seront inhumés dans le caveau de l'église. — Havas.

D'après des dépêches de Constantinople, mentionnées par le *Moniteur*, les batteries de siège, devant Sébastopol, étaient en grande partie achevées le 3, et le bombardement devait commencer le 4. — Havas.

On écrit de Vienne, 6 octobre, que le même jour, à midi, il y a eu une conférence au ministère des affaires étrangères, à laquelle assistaient les ambassadeurs d'Angleterre, de France et de Turquie. Le comte d'Arnem avait eu la veille une entrevue avec le prince Gortschakoff, et des dépêches télégraphiques de Londres et de Paris annonçaient que les puissances Occidentales exprimaient leur vive satisfaction de l'attitude prise par l'Autriche dans la note qu'elle a adressée au cabinet de Berlin, à la date du 30 septembre. Les déclarations les plus récentes, ajoute le correspondant, indiquent clairement que les autres États de la Confédération ne feront pas défaut à l'Autriche.

Ce qui aujourd'hui occupe avant tout l'attention publique en Prusse, c'est la note du cabinet de Vienne, du 30 septembre. Cette note est d'un poids décisif pour la position de l'Allemagne au sujet de la guerre, puisque la déclaration de l'Autriche qu'elle sera contre la Russie tant que celle-ci ne donnera pas des garanties suffisantes pour une paix durable, forcera en tout cas les autres États allemands, et notamment la Prusse à se prononcer également. Le ton décidé qui règne dans la note prouve qu'à Vienne on considère les hésitations de la Prusse comme l'obstacle décisif qui empêche les États allemands de se prononcer en commun contre la Russie. L'opinion qui règne à Berlin depuis assez longtemps que l'Autriche fera directement la guerre à la Russie acquiert donc

une probabilité de plus en plus grande. On nous écrit à ce sujet de Berlin, le 8 octobre :

« L'ambassadeur autrichien, le comte d'Esterhazy, a eu, hier, une assez longue conférence du Roi, auquel il a remis une lettre autographe de l'empereur d'Autriche. On dit que l'Empereur François-Joseph appelle encore une fois l'attention du Roi sur la gravité des circonstances, et qu'il s'adresse aux sentiments bien connus du Prince pour la grandeur et la puissance de l'Allemagne pour le déterminer à ne pas laisser échapper le moment actuel sans en profiter au point de vue des intérêts allemands. — Nous devons ajouter qu'ici on pense généralement que dans le moment décisif, la Prusse ne se séparera en aucune façon de l'Autriche, et, qu'en dernier lieu, elle se prononcera avec l'Autriche contre la Russie, mais qu'auparavant elle usera de toute son influence à Saint-Petersbourg pour obtenir de l'Empereur Nicolas des concessions qui rendent possible la conclusion de la paix. » — Havas.

## THÉÂTRE DE LA GUERRE.

Nous empruntons aux dépêches reçues par l'Amirauté et publiées dans la *Gazette de Londres* le rapport suivant de l'amiral Dundas, au sujet des vaisseaux russes coulés à l'entrée du port de Sébastopol :

N° 489.

A bord de la *Britannia*, en vue de la Katscha, 24 septembre.

Monsieur,

Dans ma lettre d'hier (n° 487), j'ai fait connaître le changement extraordinaire qui s'était opéré dans la position qu'avait maintenue jusqu'ici la flotte ennemie dans le port de Sébastopol, et j'ai maintenant l'honneur d'informer les lords-commissaires de l'Amirauté que, dans la même après-midi, à l'apparition des flottes alliées devant Sébastopol, tous les vaisseaux amarrés en travers du port ont été coulés par les Russes, laissant leurs mâts plus ou moins au-dessus de l'eau, et je suis allé hier soir à l'entrée du port pour m'assurer de ce singulier événement.

Le capitaine Drummond a examiné, ce matin, le port, et dit que les trois mâts majeurs sont généralement au-dessus de l'eau, et que le passage est fermé, si ce n'est peut-être un petit espace près du bas-fonds en vue de la batterie Nord, et les doubles barres à l'intérieur sont de cette façon rendues plus sûres.

Huit vaisseaux de ligne sont amarrés à l'est et à l'ouest à l'intérieur des barres ou estacades, et trois de ces bâtiments sont fortement penchés de côté, afin de donner à leurs canons plus d'élevation pour balayer la terre vers le nord. Un intelligent marin, déserteur, qui s'est évadé de Sébastopol, le 22, m'avait en partie, préparé à ce mouvement extraordinaire. Il m'avait informé que les équipages des vaisseaux amarrés en travers du port (il avait été attaché au service de l'un d'eux) avaient été débarqués, à l'exception d'un très-petit nombre dans chaque bâtiment; qu'on avait tamponné les vaisseaux, tout prêts à être coulés; que les canons et les munitions étaient tous à bord, et que les autres bâtiments étaient amarrés, sous le côté sud, pour défendre le port contre toute attaque venant du nord.

Il a dit que la bataille d'Alma avait excessivement découragé les Russes; que les troupes s'étaient retirées sur Sébastopol sans s'arrêter, et qu'il croit que toute l'armée russe ne dépasse point 40,000 hommes; les informations données par cet homme étaient claires, et se sont parfaitement corroborées sur des points qu'il a été lui-même à portée d'observer.

On peut, selon moi, s'en rapporter généralement à ce qu'il dit, considérant les moyens que lui fournissait sa position, pour le mettre à même d'obtenir les renseignements qu'il donnait.

À la demande de lord Raglan, je l'ai envoyé sur le rivage pour servir de guide à l'armée lorsqu'elle approchera des environs de Sébastopol. Les armées se sont mises en mouvement cette après-midi, pour prendre une position au sud de Sébastopol, et la flotte les suivra de manière à les joindre lorsqu'elles y seront arrivées. »

## FEUILLETON

## LE PLUS HEUREUX DES HOMMES.

(Suite et fin.)

La princesse ayant lu cette réponse, dit à Ali de s'armer d'une hache tranchante; puis invoquant le Roi des miséricordes, elle posa son bras nu sur un billot :

— Frappe, maintenant ! s'écria-t-elle.

Mais Ali, glacé d'épouvante, ne pouvait soulever la hache.

— Je veux que mon père soit libre, reprit impérieusement la jeune fille; je t'ordonne de frapper !...

— De grâce ! murmura le prince en se jetant à genoux, ne vous mutilez point ainsi. Pitié, pitié pour vous !...

— Relève-toi, et frappe, te dis-je !

— O ma souveraine, n'exigez pas cela de votre esclave ! épousez plutôt le roi Zircam !

— Je te croyais un homme, répondit Féthima indignée. Moi, épouser le meurtrier de mes frères, celui qui a fait aveugler mon père et l'a si odieusement persécuté. Ali, je vous aimais, je vais vous haïr. Ali, lève ta hache et frappe sans hésiter, ou jamais tu ne seras mon époux.

Ali, entendant ces paroles, resta éperdu de joie et d'horreur, car il aimait ardemment la fille d'Achmed, sans jamais avoir eu l'audace de lui avouer son amour.

Lorsqu'Ali reparut seul devant le roi Zircam :

— Que viens-tu faire dans mes Etats sans celle qui m'a promis sa main ? demanda le monarque avec un accent de courroux.

— Roi, répondit-il au prince, je viens t'apporter ce coffret que la fille d'Achmed t'envoie; ouvre-le, et tu connaîtras le but de mon message.

Zircam mit la main dans le coffret et en retira un corps froid comme le marbre.

Ali s'écria aussitôt : — Tu as dans ta main la main de Féthima; son père est libre !

Le roi de Candahar pâlit de rage.

— Oui ! Achmed est libre, tu l'as dit ! reprit-il d'une voix terrible; mais toi, messenger téméraire, sur quel gage comptes-tu cette fois pour te garantir de ma vengeance ?

— Je suis ton hôte, roi Zircam !

— Hors de ce palais tu seras mon ennemi.

— Tu me dois protection contre tous mes ennemis, car tu as reçu le voile de Féthima.

— Féthima ! elle m'a trahi ! je brûlerai son voile, et je ferai couler en bronze sa main maudite pour prouver que j'ai accompli mon serment. Quant à toi, malheur sur ta tête si mes soldats te saisissent hors de cette enceinte.

— Je jure, reprit solennellement le prince Dourani, — et puissé-je sortir de ce monde infidèle si cela n'est point vrai, — que tu me laisseras guider les pas chanceux d'Achmed vers sa fille bien-aimée.

— Tu veux me faire violence, Ali ! Tu abuses du pouvoir des serments; mais écoute à ton tour : Je jure par le Koran que le guide d'Achmed n'aura ni nez ni oreilles.

— Appelle-donc tes bourreaux, et qu'ils m'attendent sur le seuil du palais, répondit Ali avec fermeté, car j'ai promis de ramener Achmed à sa fille Féthima.

Lorsque le vieux roi aveugle fut rendu à l'amour de sa fille chérie par un guide cruellement mutilé, une main de bronze était posée sur un riche coussin de soie, dans la salle qu'habite en son palais le roi Zircam-Abou-Zirkamy.

Autour de cette main inanimée planaient des pensées sombres comme le remords, déchirantes comme le désespoir.

C'est en vain que le roi Zircam essaie de s'étourdir par les plaisirs de la chasse, en vain que son harem est peuplé des plus belles captives de l'Inde, de la Perse et de l'Arabie, la main de bronze est toujours devant ses yeux; la nuit elle lui serre le cœur comme une tenaille de bourreau; sans cesse d'un doigt menaçant elle lui montre les portes de l'enfer, et pourtant il ne peut se lasser de contempler cette main de bronze qui fait son supplice, car cette main est celle de la belle Féthima.

Croyez-vous maintenant, ô mon fils, que le roi Zircam est le plus heureux des hommes ?

III.

LE ROI AHMED.

Les habitants de Candahar rentraient dans la ville dont on allait fermer les portes; Ismaël le soufi dit à son disciple :

— Ce soir, mon fils, nous resterons hors des murs et nous irons demander l'hospitalité dans quelque maison de la campagne dès que la nuit sera close.

Baidéri se laissa docilement conduire par son maître vers le tronc de jonc qu'occupait encore le mendiant aveugle; ils s'arrêtèrent derrière un tronc d'arbre et ne tardèrent pas à voir venir un homme, une femme et quelques jeunes enfants qui rejoignirent l'aveugle sur l'éminence, d'où on l'a vu dominer l'esplanade extérieure de Candahar.

L'homme prit le premier la parole :

— Seigneur, dit-il au mendiant, votre famille et vos serviteurs vous entourent pour vous ramener au palais.



Des lettres de Galatz et de Giurgewo, publiées par les journaux de Vienne, le *Lloyd* et l'*Ami du Soldat*, portent que les manœuvres d'Omer-Pacha semblent indiquer de plus en plus que les Turcs songent à passer en Bessarabie. Le *Lloyd* ajoute :

« Les troupes russes de toutes les stations de la Podolie s'avancent vers le Pruth; les garnisons de Reni, Isaki, Kagul, Leuteneni et Skuliani sont doublées et on forme une double réserve à Bender. Il est possible, comme on le dit, que les Russes ne veuillent pas seulement se tenir sur la défensive. On prétend qu'ils renoncent à défendre toute la côte de la mer Noire, qu'ils ne conserveront que tant qu'ils ne seront pas attaqués. Si Sébastopol est pris, ils ne continueront pas à défendre la Crimée et se concentreront à Pérécop, afin d'empêcher les alliés de s'avancer par ce point. »

L'*Ami du Soldat* annonce, d'après des lettres d'Odessa, que « l'hetman Chomutoff, qui est à la tête » de 12 bataillons de Cosaques de ligne, formant » 6,000 hommes, n'était éloigné que de trente » verstes de Baltchi-Seraï. Le prince Menschikoff » a donc, ajoute-t-il, positivement reçu ces ren- » forts. »

D'après une lettre adressée au *Wanderer*, les Russes se seraient décidés à reconnaître qu'ils ont perdu la bataille de l'Alma. On lit dans ce journal :

« Une dépêche de Moscou, arrivée aujourd'hui, mande que le prince Menschikoff avait été forcé de céder à la supériorité du nombre après un combat sanglant et d'abandonner sa position, et que la défense de Sébastopol, qui manque d'approvisionnements, est impossible devant la force de l'ennemi. D'après des lettres de la Crimée, du 29 septembre, les trois vapeurs turcs et les bâtiments de transport, qui avaient à bord 6,000 Tunisiens, sous les ordres de Reschid-Pacha, et qui avaient quitté Constantinople le 22 septembre, ne se sont pas rendus en Asie, mais ont débarqué, le 26 septembre, à Bourlouk, en Crimée. Si donc le prince Menschikoff a reçu un renfort de 6,000 Cosaques, sous les ordres de l'hetman Chomutoff, les alliés ont reçu un renfort égal. »

Le *Constitutionnel* résume ainsi les informations qui résultent tant des rapports officiels que des nombreuses correspondances particulières publiées par les différents journaux ou qu'il a lui-même reçues :

« Deux officiers généraux ont été blessés : le général de division Canrobert, atteint légèrement, et le général de brigade Thomas, de la division Napoléon, qui a été frappé d'une manière beaucoup plus grave, mais qu'on espère néanmoins lui conserver la vie. »

« On a parlé de la perte de plusieurs officiers supérieurs; une s'est confirmée d'une manière certaine, celle du commandant Troyon, du 7<sup>e</sup> de ligne, homme d'un grand mérite et l'un des plus jeunes officiers de l'armée; il était à cheval lorsqu'une balle en pleine poitrine l'a fait tomber raide

mort. Un adjoint de 1<sup>re</sup> classe, M. Leblanc, a été amputé d'une cuisse. Son état est aussi satisfaisant que possible. »

« Trois officiers ont été tués sur place : MM. Coudroit de Laurcais, capitaine au 1<sup>er</sup> de zouaves; Poidevin, sous-lieutenant au 39<sup>e</sup> de ligne, mort en plantant héroïquement son drapeau sur un poteau télégraphique; et un lieutenant d'infanterie de marine, M. Rob. »

« Cinquante-quatre officiers de tout grade, parmi lesquels on cite MM. François Cluzel, capitaine au 39<sup>e</sup> de ligne, qui a eu le bras droit cassé par un baskien, et Gaston Paris, lieutenant au même régiment, qui a eu un bras cassé par une balle, ont reçu des blessures assez sérieuses pour nécessiter leur translation aux ambulances; la plupart vont bien; néanmoins quelques-uns ont succombé depuis cette époque. »

« Le nombre des sous-officiers et soldats tués ou blessés s'élève à 1,300 environ; un seul nom a été donné jusqu'à présent, celui du brave sergent-major Fleury, mort dans des circonstances analogues à celles du lieutenant Poidevin. Les zouaves, postés en tirailleurs sur des positions jugées inexpugnables, sont ceux qui ont proportionnellement le plus souffert de toute l'armée; le 1<sup>er</sup> régiment a eu 280 hommes hors de combat; le reste des pertes s'est réparti entre l'infanterie de marine, les chasseurs à pied, les 7<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> de ligne, 5<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> léger, la légion étrangère et tous les braves régiments qui ont concouru à la glorieuse journée du 20 septembre. Quant à l'artillerie, tout le monde s'accorde à dire qu'elle a été admirable, et celle de réserve notamment a rendu les plus grands services, mais aucune de ses pertes n'a été spécifiée nulle part. »

« Il paraît qu'en sus des chiffres énumérés ci-dessus, il faut compter nombre de blessures très légères et de contusions reçues sur les points où nos troupes s'étant trouvées pêle-mêle avec les Russes, la lutte a pris pendant un certain temps un caractère individuel. »

« Enfin, beaucoup d'officiers et soldats ont échappé comme par miracle aux balles qui les enveloppaient de toutes parts: des capotes et tuniques ont été traversées de balles, des schakos troués, et l'on cite un colonel, celui du 22<sup>e</sup> léger, dont l'épaulette a été enlevée par une balle. »

« Nous ajouterons encore que plusieurs officiers supérieurs ont eu leurs chevaux tués sous eux, sans avoir reçu eux-mêmes aucune blessure ou contusion. De ce nombre est le colonel Pecqueult de Lavrande. — L. Boniface. »

Une dépêche, publiée par le *Morning-Chronicle*, dit que 125 pièces de siège ont été débarquées à Balaklava et transportées sur les hauteurs qui dominent Sébastopol. Toutes les dépêches expriment l'espoir d'un prompt succès.

Un rapport de lord Raglan, en date du 28 septembre, publié par les journaux anglais, rend compte de la marche des armées sur Balaklava. Ce

mouvement s'est accompli dans un pays fort difficile et où l'infanterie a dû se frayer un chemin dans les bois.

Il est sérieusement question à Londres de la rédaction et de la conclusion d'un traité entre l'Angleterre, l'Autriche et la France. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

D'après l'*Indépendance belge*, le colonel de la Gondie, lieutenant colonel-d'état-major français, attaché en cette qualité au quartier général des Anglais, fait prisonnier à la bataille d'Alma, aurait été conduit à Sébastopol avec de grands égards. — Havas.

— Marseille, mercredi 11 octobre. — Le cercueil contenant le corps du maréchal de Saint-Arnaud a été débarqué et transporté solennellement à la cathédrale. Le cercueil partira demain pour Paris, par un train spécial. M<sup>me</sup> la maréchale de Saint-Arnaud, le marquis de Trazegnies et le général Joussoif accompagnent en France les restes mortels du maréchal.

« Toutes les autorités de la ville, l'évêque, la garnison, au milieu d'une foule immense dont l'attitude n'a pas cessé un seul instant d'être profondément respectueuse, ont rendu au maréchal de Saint-Arnaud les honneurs funèbres réservés aux généraux en chef. » — Havas.

— On lit dans l'*Ere impériale* de Tarbes :

« Une découverte assez intéressante pour l'histoire et la numismatique vient d'être faite dans notre département, sur l'extrême frontière. En creusant les fondations d'un nouveau clocher pour l'église de Garvanie, on a trouvé sept cadavres symétriquement rangés. En les enlevant, les ouvriers ont fait tomber de la bouche de l'un deux une très-belle monnaie ou médaille en or, ayant d'un côté l'écusson des divers royaumes d'Espagne, de l'autre la figure d'un roi et d'une reine portant tous deux couronne en tête. Autour de ces personnages, on lit la légende suivante : « *Fernandus, Isabella, reges Grenade.* » Nous apprenons que notre honorable député, M. Jubinal, qui se trouvait sur les lieux, s'est empressé de faire l'acquisition de ce monument historique, afin de l'offrir au musée de Bagnères de Bigorre, après l'avoir présenté à la société académique des Hautes-Pyrénées. »

— Une lettre reçue le 3 octobre à Gotha, du consul général anglais à Tripoli de Barbarie, M. le colonel Herman, annonce que M. le docteur Barth, dont nous avons, il y a trois semaines, raconté le séjour à Tombouctou, se trouvait encore le 24 mars dans cette ville célèbre. D'après les dernières nouvelles du 14 décembre 1853, il comptait pouvoir commencer son retour vers l'est avant la fin de ce mois. Il est, par conséquent, hors de doute que des motifs d'une extrême importance ont pu seuls le déterminer à prolonger son séjour de trois mois dans la ville anarchique du désert.

Il fut enseveli dans le tombeau des rois de Candahar, après avoir mendié près de vingt ans à la porte de la ville.

Le fils de l'hoïque Féthima et du généreux Ali fut proclamé roi sous le nom de Mohammed-Shah.

Ici nous terminerons cette sanglante légende dont la conclusion, d'après Ismaël et ses disciples, serait que par l'accomplissement de grands devoirs, l'homme se place au-dessus de tous les maux, Ali et Féthima mutilés, proscrits, vivant dans la misère, sont heureux, tandis que le roi Zircam souffre incessamment sous l'étreinte de la main de bronze.

Le plus heureux des hommes devait mourir avant qu'un peuple entier lui arrachât le bandeau de ses illusions.

Vulgairement, par tous pays, on ne forme qu'un vœu qui résume en lui tous les vœux; on souhaite en un mot, le bonheur; mais étudiez la valeur rigoureuse de ce souhait, vous découvrirez qu'il implique le plus monstrueux égoïsme.

Le bonheur même serait un don funeste à l'homme, car celui qui n'aurait jamais essayé l'infortune ou qui, par l'effet de l'excès de prospérité, perdrait la mémoire des maux soufferts, ne pourrait être qu'insensible, dur, impitoyable.

Le bonheur parfait n'existe pas en ce monde; et c'est un bienfait pour l'humanité; le bonheur absolu existera dans un monde meilleur; et là, en dépit des sectes philosophiques de l'Indus ou de la Seine, il ne sera plus une illusion.

« Allah ou Akhbar! » crient les muezzins aux fidèles. (La Presse Littéraire.) G. DE LA LANDELLE.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Mon père, ajouta la femme, appuyez-vous sur votre Féthima bien-aimée.

— Féthima, ma noble fille, et toi, Ali, mon généreux fils, dit le vieillard d'un ton patriarcal, les jours de malheur se sont éloignés de nous, rendons-en grâce à toute heure au Dieu des miséricordes et à son saint prophète. Les peuples s'acquittent de l'impôt volontaire avec un empressement qui me comble de joie; je les ai entendus, pendant toute la durée du jour, me saluer par leurs cris d'allégresse, et j'ai assisté à leurs jeux paisibles avec une satisfaction profonde. Mes troupes ont défilé devant moi au son des instruments de guerre; tous les soldats se félicitaient hautement de vivre sous mon règne. Mes douze fils morts glorieusement, et tous les anges du ciel viennent me visiter, depuis *Sehr* qui précède l'aurore, jusqu'à la nuit où les songes les plus doux me rafraîchissent le cœur!

— Achmed! Ali! Féthima! murmura le disciple Haïdéri avec étonnement.

— Eux-mêmes, répondit Ismaël. Le roi Achmed est récompensé de sa résignation d'autrefois, de son amour de la justice et des bienfaits qu'il répandait sur son peuple, par les illusions les plus consolantes et par le dévouement de ceux qui l'entourent. Il ignore que son gendre, proscrit et mutilé, est obligé de se dérober aux regards des hommes; il ne sait même pas que sa fille a perdu la main droite par amour filial.

— Mais elle, mais Ali, demanda le disciple, peuvent-ils être heureux?...

— Comment ne le seraient-ils pas? ils s'aiment d'un amour que la souffrance ne cesse d'accroître; les douces erreurs du vieillard les transportent de joie, et le bonheur de toute la famille est de les entretenir avec un soin

pieux. Avez-vous vu la petite-fille d'Achmed recueillant l'aumône comme un tribut royal? Elle a ingénieusement appliqué à son aïeul le salut des hérauts-d'armes. Achmed, lorsque le roi, son persécuteur, passait devant lui, a cru que ses troupes défilaient pour lui rendre honneur. N'en doutez pas, Haïdéri, les bénédictions de Dieu se sont répandues comme une rosée féconde sur les têtes des enfants et des petits-enfants d'Achmed.

La famille du mendiant aveugle étant entrée dans une hutte délabrée.

— Haïdéri, croyez-moi, dit Ismaël à son disciple, voici la demeure du plus heureux des hommes.

La vingtième année du règne cruel de Zircam-Abou-Zie-Kamy, la foudre ayant éclaté sur la tour la plus haute du palais, le roi de Candahar et du Caboul fut écrasé sous les décombres, au moment où il venait de massacrer tous les habitants de cette hutte délabrée qu'Ismaël avait fait connaître à son disciple Haïdéri.

C'est qu'à plusieurs reprises, au retour de la chasse, il avait vu sourire sur son passage le vénérable mendiant aveugle de la porte de Candahar; un jour enfin, il crut le reconnaître; le lendemain, le tyran savait tout.

Par la permission de Dieu, son dernier ordre de fut pas exécuté.

Or, d'après un vieil auteur persan, Haïdéri ayant harangué le peuple, apprit à tous ceux qui l'ignoraient l'histoire presque oubliée de la main de bronze. La foule se porta tumultueusement hors de la ville en criant : — « Vive Achmed! vive le roi Achmed! Gloire à Dieu et à son prophète!... Allah!... »

Mais quand on arriva devant la cabane, le plus heureux des hommes venait de mourir en louant Dieu.



Jusqu'au 25 août, on n'avait pas encore reçu à Tripoli de nouvelles plus récentes du docteur Vogel. D'après ses lettres datées de Kuga le 20 février 1854, il avait projeté d'exécuter de ce point plusieurs excursions d'un haut intérêt, dont les rapports actuellement attendus feront connaître le résultat. (Nouvelle Gazette de Prusse.)

— **BEAU TRAIT D'AMOUR CONJUGAL.** — Un sieur Gendré, cultivateur, étant parti le matin pour travailler aux champs, laissa sa femme malade à la maison, sous la surveillance de sa petite fille, âgée d'une dizaine d'années. Pendant son absence, le docteur B... vint faire sa visite à la malade, et demanda, après la consultation, une plume et du papier pour écrire son ordonnance; mais, comme on ne put lui procurer ces objets et qu'il était pressé, il ne trouva rien de mieux que de formuler cette ordonnance sur la porte de la chambre, avec un morceau de charbon.

Quelques heures après le départ du médecin, le sieur Gendré rentra, et, ne sachant pas lire, fut d'abord assez embarrassé comment se procurer les remèdes ordonnés; cependant le cas pressait. Tout à coup jaillit de son cerveau une idée triomphante; il ébranla la lourde porte, la charge sur ses épaules, l'écriture tournée en dehors pour ne pas l'effacer; et, laissant sa femme au bel air, il part bravement porter cette singulière ordonnance au domicile de son pharmacien, situé à sept kilomètres du sien.

Ce fut en vain que quelque personnes qu'il rencontra sur la route voulurent lui faire abandonner son fardeau en lui proposant de transcrire l'ordonnance sur un peu de papier, il refusa, prétextant qu'il fallait que l'apothicaire vît la saine du médecin pour donner des médicaments.

Le voyage fut effectué et les remèdes administrés; espérons que la malade est guérie.

(Abeille Cauchoise.)

#### REVUE DE L'OUEST.

Angers. — Jeudi, vers deux heures de l'après-midi, un incendie effrayant par l'aspect de ses flammes, et qui pouvait faire craindre un épouvantable désastre, a été aperçu dans la direction des Fours à Chaux. L'usine de M. Riotteau pour la fabrication des allumettes chimiques est en feu! criait-on de tous côtés, et tout aussitôt les pompiers avec leur

matériel, la population; la gendarmerie et les soldats de la garnison de courir sur le lieu du sinistre. Mais déjà les ouvriers de l'établissement, aidés de ceux de l'établissement tenu par MM. Trottier et Schewppé pour la fabrication des tuyaux de collier, et de ceux de MM. Leclerc, négociants, étaient parvenus, par de prompts et énergiques efforts, à empêcher le feu d'étendre ses ravages.

L'incendie avait éclaté dans la partie de l'usine, dite la menuiserie, contiguë aux magasins remplis de matières inflammables. (Maine-et-Loire.)

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* annonce que M. le maréchal Vaillant a reçu les insignes de l'ordre turc de Medjidié de 1<sup>re</sup> classe, et publie des nominations dans la magistrature, ainsi qu'une lettre du gracié Barbès. — Havas.

Les dernières informations du Mexique sont du 19 septembre. « Des lettres de Mexico nous apprennent d'une manière positive, dit le *Courrier des Etats-Unis*, que le comte Raoussset de Boulbon, a été exécuté le 12 août. » — Havas.

**POUDRE DE ROGÉ** pour préparer soi-même la limonade purgative gazeuse, à 30 grammes de citrate de magnésie. Cette limonade, approuvée par l'Académie impériale de médecine, est d'un goût très-agréable et purge aussi bien que l'Eau de Sedlitz.

La Poudre de Rogé se conserve indéfiniment ce qui permet d'en avoir toujours chez soi pour s'en servir au moment du besoin; l'étiquette porte la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le Gouvernement. A Paris, rue Vivienne, 12.

**PERLES D'ETHER DU D<sup>r</sup> CLERTAN**, approuvées par l'Académie impériale de médecine.

Les Perles ont l'avantage de porter l'Ether libre, pur, sans odeur, et à doses fixes jusque dans l'estomac où elles se dissolvent très-promptement.

Les médecins ont constaté la puissance d'une ou deux Perles d'Ether administrées dans une cuillerée d'eau contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation nerveuse. — A Paris, rue Caumartin, 45.

**PILULES DE VALLET** approuvées par l'Académie impériale de médecine. Elles sont approuvées depuis

plus de 15 ans par les médecins pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques.

Pour se garantir des contrefaçons, il faut s'assurer que chaque flacon porte sur l'étiquette la signature VALLET, inventeur. — A Paris, rue Caumartin, 45.

55 ANNÉES de succès et les attestations des plus célèbres médecins ne laissent aucun doute sur l'efficacité de la PÂTE DE REGNAULD AINÉ contre les rhumes, catarrhes, écoulements et irritations de poitrine.

Cette pâte ne se vend qu'en boîtes entourées d'une bande de papier vert sur laquelle se trouve l'empreinte de la signature REGNAULD AINÉ. — A Paris, rue Caumartin, 45.

#### GUÉRISON DES MALADIES NERVEUSES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS.

Le rapport, approuvé par l'Académie impériale de médecine, constate que les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu, en quelques jours les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir, et la constipation disparaître, par la Poudre ou les Pastilles de charbon du docteur Belloc.

Les flacons de poudre et les boîtes de pastilles portent le cachet du docteur Belloc, à Paris, boulevard Poissonnière, 4.

Dépôt de la Poudre Rogé, des Perles d'Ether, des Pilules de Vallet, de la Pâte de Regnauld Ainé, de la Poudre et des Pastilles de Charbon de Belloc, à Angers, chez M. Menière, ph.; Beaufort, Mousu, ph.; Chalonnes-sur-Loire, Guy, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, Ho-sard, ph.; Cholet, Bontemps, ph.; Saumur, Brière, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, Maussion, ph.; Doué-la-Fontaine, M. Peltier, ph. (1564)

**CHARLES MAISON DUPONT**, chausseur d'Antin, 41, au premier, Paris. Vente, échange, réparation de cachemires des Indes et de France. Expédition en province. Tout individu se présentant de sa part trompe le public. (539)

#### BOURSE DU 12 OCTOBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 98 85.

5 p. 0/0 hausse 13 cent. — Fermé à 76 20.

#### BOURSE DU 13 OCTOBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 98 80.

5 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 76 30

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué, demeurant à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 22.

#### PURGE

##### Des hypothèques légales.

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Guérin, notaire à Saint-Clément-des-Levés, canton nord-ouest et arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), qui en a gardé minute, en présence de témoins, le 6 juillet 1854, enregistré;

M. Joseph Patouille, géomètre-expert, demeurant au bourg et en la commune des Rosiers;

« Ayant agi au nom et comme mandataire spécial de M. Charles Phelipeaux, propriétaire, demeurant à Paris, rue Royale-Saint-Honoré, n<sup>o</sup> 12, aux termes de sa procuration sous signature privée, en date à Paris du 1<sup>er</sup> juillet 1854, enregistrée, et dont l'original se trouve joint et annexé à la minute de l'acte devant M<sup>e</sup> Guérin, dudit jour 6 juillet 1854;

A vendu à M. François Roulleau, époux de madame Virginie Loyeau, propriétaire-cultivateur, demeurant au canton du Sablon, commune des Rosiers;

Un morceau de terre labourable, formant deux haches, situé au canton du Paradis, proche le Sablon, en la commune des Rosiers, compris au plan cadastral de cette commune, sous le numéro 476, section F, joignant au levant la dame veuve Tiercelin et les sieurs Pierre Catroux et René Gouillard, au midi M. Mercereau, au couchant ce dernier et M. Roulleau, acquéreur, au nord le chemin du Paradis allant du Sablon à Montcrottier, et contenant un hectare cinquante-neuf ares cinquante centiares.

L'époque d'entrée en jouissance du-

dit morceau de terre, de la part de M. Roulleau, acquéreur, a été fixée au 1<sup>er</sup> novembre 1854, et ce, par la perception du fermage à courir à partir de cette époque; tous fruits et revenus à percevoir jusques là ayant été expressément réservés au vendeur. — Il a été expliqué audit contrat que l'immeuble vendu était affirmé avec autres biens au sieur Auguste Chaplet, demeurant à Montcrottier, pour neuf années entières et consécutives qui ont commencé au 1<sup>er</sup> novembre 1852, moyennant un fermage annuel en argent avec redevances en nature, lequel fermage, par suite de ventilation, a été déclaré s'appliquer pour deux cent soixante-dix francs, nets d'impôts, audit morceau de terre vendu à M. Roulleau, ainsi que le constate un acte passé devant M<sup>e</sup> Guy, notaire à Beaufort, les 19 novembre et 10 décembre 1851, enregistré; — ainsi l'acquéreur doit prendre dans ledit fermage et recevoir du fermier, à ses risques et périls, à raison de l'immeuble par lui acquis, deux cent soixante-dix francs par an, sans pouvoir prétendre à rien de plus dans le fermage en argent ou en nature dû par ledit sieur Chaplet, ni à quoi que ce soit des pailles, chaumes, foins, fourrages, fumiers et manis que celui-ci est tenu de laisser sur les lieux en fin de bail, lesquels objets ont été expressément réservés au vendeur.

Cette vente a été faite sans garantie de part ni d'autre de la contenance ci-dessus indiquée, la différence en plus ou en moins, s'il s'en trouvait et quelle qu'elle fût, devant tourner au profit ou à la perte de l'acquéreur; — il a été observé que la contenance ci-dessus indiquée résultait d'un arpentage que M. Phelipeaux, vendeur, avait fait faire tout récemment dudit morceau de terre et duquel il a donné connaissance à M. Roulleau, acquéreur, qui l'a re-

connu; — et, encore, à la charge par ce dernier:

1<sup>o</sup> De prendre l'immeuble ci-dessus désigné dans l'état où il se trouvait au moment de la vente, et dans celui où il sera à l'époque d'entrée en jouissance, sans pouvoir à cet égard exercer aucun recours contre le vendeur, sauf à exiger du fermier actuel toutes indemnités et réparations pour abus de jouissance et autres causes même antérieures audit contrat de vente;

2<sup>o</sup> De souffrir les servitudes passives de toute nature pouvant grever ledit immeuble, sauf à l'acquéreur à jouir de celles actives qui en dépendraient: il se défendra des unes et fera valoir les autres à ses risques et périls, sans recours contre le vendeur;

3<sup>o</sup> De maintenir et exécuter pendant sa durée le bail sus-énoncé, en vertu duquel le fermier actuel jouit dudit morceau de terre;

4<sup>o</sup> D'acquiescer et supporter, à compter du premier janvier 1855, les impôts à la charge du morceau de terre dont il s'agit, sauf audit acquéreur à les faire acquiescer par le fermier qui en est tenu, et de se faire porter pour ladite époque de premier janvier sur les rôles des contributions foncières;

5<sup>o</sup> Et de payer, les frais dudit contrat de vente, ainsi que ceux de transcription et de purge des hypothèques légales.

Et en outre, ladite vente a été faite moyennant sept mille neuf cent cinquante francs de prix principal que M. Roulleau s'est obligé de payer au vendeur, en l'étude dudit M<sup>e</sup> Guérin, notaire, et en espèces métalliques du cours actuel, le 1<sup>er</sup> novembre 1854, sans intérêt jusqu'à cette époque, passé laquelle, à défaut de paiement, il en produirait de plein droit, dès son exigibilité au taux de cinq pour cent par an. — Avec stipulation, toutefois, que si à ladite époque du 1<sup>er</sup> novembre

1854, l'acquéreur ne pouvait se libérer dudit prix de vente par le fait d'inscriptions qui grèveraient l'immeuble vendu, ledit prix ne produirait aucun intérêt, sans que, pour qu'il en soit ainsi, l'acquéreur soit obligé de faire aucune offre, ni de remplir aucune formalité.

Les précédents propriétaires sont:

1<sup>o</sup> Mondit sieur Charles Phelipeaux, propriétaire, demeurant à Paris, rue Royale-Saint-Honoré, n<sup>o</sup> 12, que M. Patouille, son mandataire, a déclaré audit contrat de vente, être marié en premières noces et sous le régime de la séparation de biens; qu'il n'était et n'avait jamais été chargé d'aucune tutelle de mineur ou d'interdit; et qu'il n'était et n'avait jamais été comptable de deniers publics, ni caution de tels comptables;

2<sup>o</sup> M. Jean-François Phelipeaux, propriétaire, et M<sup>me</sup> Jeanne-Marie-Toussaint Chauveau, sa femme, de Beaufort, décédés, père et mère de mondit sieur Charles Phelipeaux;

3<sup>o</sup> M. Noël Chauveau, propriétaire, et M<sup>me</sup> Jeanne Chauvin, son épouse; tous les deux aussi décédés, père et mère de M<sup>me</sup> Phelipeaux, née Chauveau, qui était leur seule héritière.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever le morceau de terre à lui vendu, ainsi qu'il est ci-dessus dit, mondit sieur François Roulleau, en sadite qualité d'acquéreur, a fait déposer une copie collationnée du contrat de vente et de la procuration ci-dessus énoncés, au Greffe du Tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé au Greffe, le 9 septembre 1854, enregistré; et par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du 21 dudit mois de septembre 1854, il a fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près ledit Tribunal, avec déclaration que ceux du chef



desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, il ferait publier cette notification, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, mondit sieur Roulleau-Loyeau a constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Saumur, le 12 octobre 1854.  
(548) CHEDEAU.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

An château de Brézé,

Le dimanche 5 novembre 1854, à 2 heures après-midi:

BEAUX

CHÊNES ET BOUILLARDS,

Dépendant de la terre de Brézé,

et

LES COUPES DE BOIS - TAILLIS

Ci-après désignées.

1<sup>o</sup> La coupe du Lonier, contenant 3 hectares 60 ares 56 centiares, située commune de Saint-Just.

2<sup>o</sup> La coupe des Las, contenant 21 hectares 99 ares 59 centiares, située commune de Brézé.

3<sup>o</sup> La coupe du Bois-Choquet, contenant 9 hectares 44 ares 33 centiares, située commune de Saint-Cyr.

4<sup>o</sup> La coupe du Cul-de-Chèvre, contenant 17 hectares 8 ares 36 centiares, située commune de Saint-Cyr.

5<sup>o</sup> Cinq cents pieds de Chênes, numérotés et marqués au chiffre D B, situés dans la coupe des Ecognés-de-Lanson.

6<sup>o</sup> Quatre-vingt-dix-huit pieds de Bouillards, numérotés et marqués au chiffre D B, situés au Gué-Villain.

7<sup>o</sup> Quarante-quatre pieds de Bouillards, numérotés et marqués au chiffre D B, proche la ferme de la Rivière. Ces trois dernières ventes, commune de Brézé.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, au garde de la terre de Brézé, et pour traiter, le jour de la vente, au sieur VOLLAND, régisseur. (549)

### A Céder

Immédiatement et à de bonnes conditions

UN

FONDS de PARFUMERIE

A Saumur.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 22.

### A LOUER

Présentement,

UN BEAU MAGASIN,

Place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 22.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil du Mans, le 26 juillet 1854,

Il sera, le dimanche 22 octobre 1854, à onze heures, et jours suivants, procédé par le ministère de M<sup>e</sup> Plé, commissaire-priseur, en la maison où est décédée M<sup>me</sup> veuve VIGER-JOUANNE, propriétaire, sise commune de Chacé, sur le coteau de Saumoussay, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, quantité de linge, effets, armoires, commodes, secrétaires, consoles, tables de salle à manger, fauteuils, chaises, glaces, pendules, argenterie, cristaux, belle batterie de cuisine en cuivre, grande quantité de bons vins de 1815, 1818, 1825, 1834 et autres, rouge et blanc, cheval, tilbury, équipages de voiture, charrette, tombereaux, bois de corde et d'ouvragé, quantité de fer et autres bons objets.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (552)

### A VENDRE

En totalité ou par lots,

### UN VASTE JARDIN

AVEC MAISON, COUR, ÉCURIES ET REMISES;

Le tout appartenant à M<sup>me</sup> LABORIE, et situé à la Croix-Verte.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>me</sup> LABORIE, à la Ronde, ou chez M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (553)

### A VENDRE

104 PIEDS D'ARBRES

De différentes essences,

Situés aux Rosiers, sur la ferme de Chantoiseau.

S'adresser à M. MILON-GUITARD, le samedi 4 novembre 1854. (554)

FORÊT DE FONTEVRAULT.

### COUPES DE BOIS

A VENDRE

Le dimanche 29 octobre, en l'hôtel de la Croix-Blanche, à Fontevault, à une heure.

1<sup>o</sup> Environ 24 hectares 50 ares de taillis, au canton du Calais, près le carrefour de la Ponière.

2<sup>o</sup> Environ 19 hectares 50 ares de taillis, au canton des Viviers, près le Poteau de la Cassinois.

S'adresser, pour voir les coupes, au sieur GUY, garde à l'Ermitage, près Fontevault, et, pour traiter, à M. BRUAS, négociant à Saumur, rue Saint-Nicolas. (555)

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 22 octobre 1854, heure de midi,

### LES BIENS

ci-après,

Situés commune de St-Lambert, appartenant à M. Lambert, de Niort.

1<sup>o</sup> Maison, cour et jardin, contenant 6 ares 70 centiares, dans le bourg de Saint-Lambert, joignant la Levée, M. Cadiou et les Dames de la Sagesse.

2<sup>o</sup> Un morceau de terre, contenant 5 ares 50 centiares, situé dans les Péineaux.

3<sup>o</sup> Un autre morceau, contenant 9 ares 95 centiares, situé au même lieu.

4<sup>o</sup> Un pré, contenant 42 ares 90 centiares, situé dans la prairie de Boirchoux.

5<sup>o</sup> Et un autre pré, contenant 32 ares 12 centiares, situé dans les Grands-Fautrages.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DUTERME. (540)

### A VENDRE

En totalité ou en deux lots,

1<sup>o</sup> Une MAISON, située au Pont-Fouchard, au lieu dit les Sables, commune de Bagnoux, avec cellier, cour, puits et jardin, le tout d'une contenance de 3 ares 60 centiares.

2<sup>o</sup> Et un TERRAIN propre à bâtir, situé au même lieu, contenant 5 ares, ayant une façade de 12 mètres 68 sur la route.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur. (509)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, n<sup>o</sup> 79, rue d'Orléans.

40,000 fr.

A placer à rente viagère sur une seule tête.

On pourra diviser par portions de 5 à 10 mille francs.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire.

### A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON, à 2 étages, et JARDIN. S'adresser à M. FILLOLEAU père, ou à M<sup>e</sup> DION, notaire. (547)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 75.

Le dimanche 15 octobre 1854, à midi, il sera procédé, en l'étude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, à l'adjudication

D'UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de la Cocasserie, occupée par le sieur Lérigé, joignant M<sup>me</sup> Biémont et M. Rolland.

On pourra traiter avant l'adjudication. (519)

### A VENDRE

UNE ETUDE DE NOTAIRE,

Au chef-lieu d'un des meilleurs cantons du département des Deux-Sèvres.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 22.

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1855,

Un CORPS DE BATIMENT et JARDIN Situés à Saumur, quartier du Char-donnet, appartenant à M. Bridier, et contenant 2 hectares 20 ares.

Plus des prés et un quartier, situés au même lieu.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (518)

### A AFFERMER

DE SUITE,

Un GRAND JARDIN POTAGER, situé à la Gueule-du-Loup.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU, rue du Puits-Neuf. (493)

### A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Quai de Limoges, n<sup>o</sup> 36.

S'adresser à M<sup>me</sup> JUBAULT, place de l'Hôtel-de-Ville. (344)

### A LOUER

Présentement,

Une GRANDE et BELLE MAISON, sise rue d'Orléans, 52, avec magasin, salon, salle à manger, cuisine et cour, deux étages, grenier et plusieurs caves.

S'adresser à MM. BEDENEAU fils.

### A LOUER

Présentement,

UNE MAISON DE CAMPAGNE, sise au Petit-Puy, avec cave, cellier et pressoir, étage au-dessus, grenier et jardin, et 86 ares 50 centiares de vignes.

S'adresser à MM. BEDENEAU fils.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE GRANDE et VASTE REMISE, sise à l'extrémité de la rue de Bordeaux.

S'adresser à MM. BEDENEAU fils.

### A VENDRE

Pour cause de maladie,

UN FONDS DE SERRURERIE, situé à Saumur, dans l'un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

## A LA VILLE DE SAUMUR

33

RUE SAINT-JEAN

MAISON BOISSIER

33

RUE SAINT-JEAN

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Prix Fixe invariable

M. BOISSIER, désirant donner une nouvelle extension à son commerce, informe qu'il vient de faire UN RABAIS CONSIDÉRABLE SUR LES PRIX DE TOUTES SES MARCHANDISES.

Les comptoirs de SOIERIES et de CHALES viennent de recevoir de notables agrandissements.

**SPÉCIALITÉ D'ARTICLES POUR MARIAGES, LAYETTES ET TROUSSEAUX.**

Assortiment considérable de CHALES DES INDES ET CACHEMIRE FRANÇAIS, LONGS ET CARRÉS. DENTELLES BLANCHES et NOIRES EN POINT D'ALENÇON, POINT D'ANGLETERRE, POINT DE BRUXELLES ET CHANTILLY pour volants et garnitures de robes, et ARTICLES DE HAUTE NOUVEAUTÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGES.

VENTE AU COMPTANT. — ESCOMPTE 2 %.

Nota. — On donne des échantillons.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné